

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 22

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Séance ordinaire du 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois
et le vingt-deux juin à dix-huit heures

Date de convocation

Le 16 juin 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances

Date d'affichage

Le 16 juin 2023

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M., MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, MME DOMINIQUE FICTY, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. MICHEL VIDAL A MME HERVE AURIACH, M. ROLAND ROTICCI A M. LOUIS DRIEY, MME GERALDINE ORTEGA A M. PATRICK PICHON, M. PASCAL CROZET A MME DOMINIQUE FICTY, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE A MME FLORENCE GOURLOT

ABSENT : M. JEAN-MICHEL MARLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrick PICHON

Délibération

n°2023-061

Décision modificative
n°1 du budget principal
/ APPROBATION

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est appelé à approuver la décision modificative n°1 du budget principal qui vise :

Section d'investissement

- À augmenter des crédits à l'article 10222 (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) à hauteur de 665 000,00 €,
- À supprimer, dans les mêmes proportions, une partie des crédits ouverts à l'article 1641 (emprunts).

Le rapporteur entendu,

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 03/07/2023

Berger
LeVaut

ID : 084-248400160-20230622-DEL2023_061-DE

Le conseil délibère,

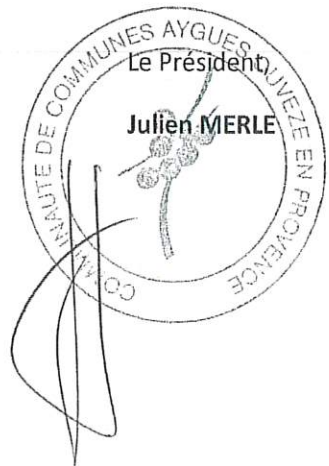
Approuve la décision modificative n°1 du budget principal 2023 qui vise à procéder à divers réajustements dans les recettes de la section d'investissement, tels que détaillés ci-dessus,

Dit que ces écritures seront retranscrites au budget principal 2023 et transmises au Service de gestion comptable de Vaison-la-Romaine, après visa du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Délibération
n°2023-061
Décision modificative
n°1 du budget principal
/ APPROBATION

Le secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 03/07/2023
Et notification
Du: 03/07/2023